

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur assure le portage opérationnel du Dispositif régional d'observation sociale (DROS). Ce dispositif, porté précédemment par la CAF des Bouches-du-Rhône, produit pour les décideurs et acteurs de terrain de la connaissance sur la situation sociale dans les territoires de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Le Baromètre social 2022 s'inscrit dans l'esprit des précédentes publications du DROS. Partagé et collaboratif, il aborde différents aspects des politiques de solidarités portées par l'État, les collectivités ou les associations, à travers des données chiffrées et l'analyse de thématiques sociales (revenus et pauvreté ; minima sociaux ; emploi, formation et marché du travail ; logement et hébergement social ; personnes âgées).

## Malgré une reprise de l'activité économique en région Provence - Alpes - Côte d'Azur durant l'année 2021, la situation sociale reste fragile et contrastée

Avec un taux de pauvreté de 17,1 %, Provence - Alpes - Côte d'Azur est classée parmi les régions les plus défavorisées de France métropolitaine. Cette situation est encore plus marquée dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, départements où la part des prestations sociales dans la composition des revenus est également la plus élevée. De surcroît, avec des écarts importants de niveau de vie entre les ménages, la région se place au second rang des régions les plus inégalitaires de métropole. L'ensemble des acteurs locaux continuent ainsi à se mobiliser, à travers notamment la mise en place de nouvelles actions ou projets dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'activité économique repart à la hausse au second semestre de l'année 2021 et dépasse son niveau d'avant la crise sanitaire. Plusieurs signaux positifs sont ainsi visibles sur l'année 2021. L'emploi salarié rebondit et dépasse son niveau de fin 2019. Le taux de chômage, en baisse, est au plus bas depuis 2008. La demande

d'emploi recule. Ces tendances semblent davantage profiter aux jeunes, en lien avec la forte augmentation des embauches en contrat d'apprentissage, mais moins aux seniors, public sur lequel une attention particulière devra être portée afin d'éviter l'enlèvement dans le chômage de longue durée. Par ailleurs, le volume de bénéficiaires du RSA diminue, après une hausse historique en 2020.

Toutefois, certains indicateurs témoignent de difficultés sociales persistantes. Le nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus poursuit sa progression et dépasse son niveau d'avant-crise. La précarité est notamment grandissante au sein des familles monoparentales. Le recours à l'aide alimentaire est souvent régulier et s'intensifie pour certains publics, tels les étudiants. Avec le vieillissement de la population, le risque d'isolement des personnes âgées perdure et s'accroît. La situation en matière de logement est également tendue avec une demande de logement social en hausse. Par ailleurs, avec l'inflation qui a commencé à nettement augmenter au second semestre, la situation des publics les plus précaires, déjà fragilisés par la crise, risque encore de s'aggraver.

## Chiffres-clés régionaux

<b>22,1 %</b> taux de bas revenus	<b>155 500</b> foyers allocataires RSA	<b>8,9 %</b> taux de chômage	<b>492 000</b> demandeurs d'emploi (catégories A, B, C)	<b>187 500</b> demandes de logement social
---	--	------------------------------------	---	--

### Évolution 2020 - 2021

↗ **+ 0,6 point**

↘ **- 10,3 %**

↘ **- 0,2 point**

↘ **- 2,2 %**

↗ **+ 5,3 %**

# Revenus et pauvreté

## Un taux de pauvreté important, particulièrement dans l'ouest de la région

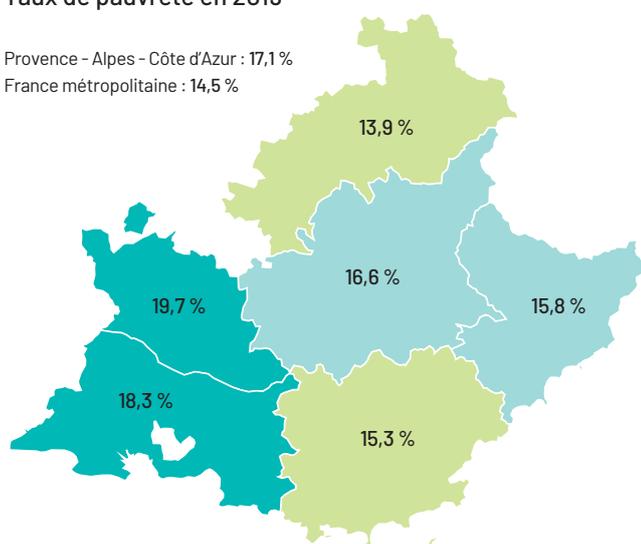
En 2019, en Provence - Alpes - Côte d'Azur, 17,1% de la population vit sous le seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian) contre 14,5% en France métropolitaine. Ce taux atteint 25% chez les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans (contre 22,7% en France métropolitaine). La région est ainsi la troisième de métropole la plus défavorisée, après la Corse et les Hauts-de-France.

La pauvreté ne touche pas les territoires régionaux de la même façon. Le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône détiennent les taux de pauvreté les plus élevés (respectivement 19,7% et 18,3%) [CARTE 1]. Certaines intercommunalités telles que la communauté d'agglomération (CA) d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la CA du Grand Avignon et la CA Ventoux-Comtat Venaissin ont même des taux supérieurs à 20%. Les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et le Var ont, quant à eux, des taux inférieurs au niveau régional.

### CARTE 1

#### Taux de pauvreté en 2019

Provence - Alpes - Côte d'Azur : 17,1%  
France métropolitaine : 14,5%



Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA – Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

## Niveau de vie : des inégalités marquées selon la composition des revenus

Cette situation de pauvreté est en lien avec le niveau de vie des ménages (revenu disponible divisé par les membres qui les composent). En 2019, le niveau de vie annuel médian de la population s'établit à 21 590 € en Provence - Alpes - Côte d'Azur contre 21 930 € en France métropolitaine. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur. Malgré un niveau proche du national, des disparités existent entre les départements, avec des écarts supérieurs à 2 000 €.

De plus, de fortes inégalités entre les populations apparaissent dans les territoires les plus aisés, tels que les Alpes-Maritimes, dont le niveau de vie médian s'établit à 22 300 € (le plus élevé de la région) et le revenu disponible médian des 10% des ménages les plus aisés est 3,8 fois supérieur à celui des 10% les plus modestes [GRAPHIQUE 1]. Ce rapport interdécile s'établit à 3,6 en Provence - Alpes - Côte d'Azur et place la région au second rang des régions les plus inégalitaires de France métropolitaine après Île-de-France.

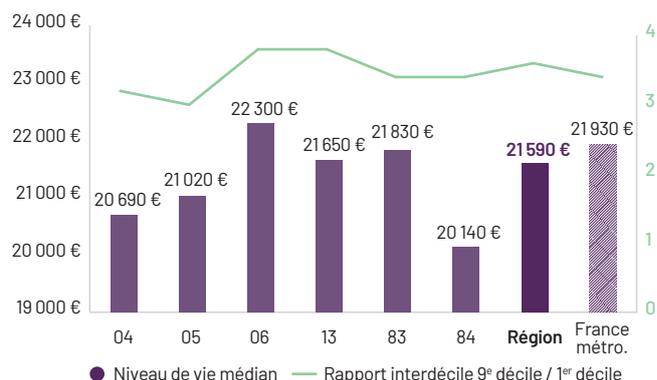
**Taux de pauvreté en région à 17,1%**

**2° région la plus inégalitaire de France métropolitaine**

**+3,4% de personnes dans un foyer à bas revenus sur un an**

### GRAPHIQUE 1

#### Niveau de vie médian et rapport interdécile en 2019



Note de lecture : en Provence - Alpes - Côte d'Azur, le niveau de vie médian de la population est de 21 590 €. Le revenu médian des 10% des ménages les plus aisés est 3,6 fois supérieur à celui des 10% les plus modestes.  
Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA – Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

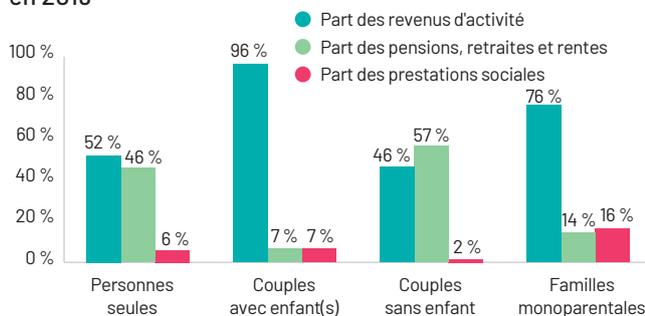
La composition du revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) peut expliquer les écarts dans les niveaux de vie. En région, la part des revenus d'activité (salaires, indemnités de chômage et revenus des activités non salariées) dans le revenu disponible des ménages est inférieure à celle du niveau national (69% contre 74%) tandis que la part des pensions, retraites, rentes et des prestations sociales est plus importante. Au niveau départemental, la part des retraites dans le revenu disponible est plus élevée dans le Var, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes ; la part des prestations sociales est plus importante dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

**Avertissement :** en raison de la crise sanitaire qui a fragilisé le recueil des données issues de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux, l'Insee n'a pas publié de chiffres sur la pauvreté en 2020. L'Insee estime toutefois une stabilité du taux de pauvreté sur 2020, précisant que les mesures de soutien déployées auraient permis d'éviter une hausse de la pauvreté en France.

Selon le type de ménage et les caractéristiques des personnes qui le constituent, la composition des revenus varie. La part des revenus d'activité est beaucoup plus importante dans les ménages constitués d'un couple avec enfant(s), tandis que les revenus des familles monoparentales se distinguent pour une part plus élevée des prestations sociales [GRAPHIQUE 2]. Dans les ménages de personnes vivant seules, le revenu est principalement composé, à des proportions presque équivalentes, des revenus d'activité et des pensions, retraites et rentes. Comprenant principalement des personnes de plus de 55 ans, le revenu disponible des couples sans enfant est majoritairement composé de pensions, retraites et rentes.

### GRAPHIQUE 2

#### Composition des revenus disponibles par type de ménage en 2019



Note de lecture : chez les familles monoparentales, la part des prestations sociales dans le revenu disponible est de 16 % (elle est de 6 % chez les personnes seules).

Précision : la somme des parts composant le revenu disponible n'est pas égale à 100 % (la part du patrimoine et autres revenus ainsi que la part des impôts à soustraire n'étant pas représentées dans ce graphique).

Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA – Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

#### Des foyers précaires plus nombreux

L'inflation, qui a commencé à augmenter nettement au second semestre 2021 (poussée notamment par les prix de l'énergie), aggrave la situation des publics fragilisés malgré la reprise économique amorcée fin 2020. En 2021, 867 000 personnes habitent dans un foyer à bas revenus en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ce nombre connaît une augmentation encore plus forte que l'année précédente : +3,4 % sur un an, soit près de 28 570 personnes en plus (contre +2,7 % entre 2019 et 2020). Le taux de bas revenus passe ainsi de 21,5 % de la population régionale (âgée de moins de 65 ans) en 2020 à 22,1 % en 2021.

L'augmentation du nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus concerne l'ensemble des départements de la région mais elle est plus marquée dans le Vaucluse (+4,6 %) et dans les Alpes-de-Haute-Provence (+4,0 %). Les Hautes-Alpes affichent l'évolution la plus faible (+2,7 %) [CARTE 2].

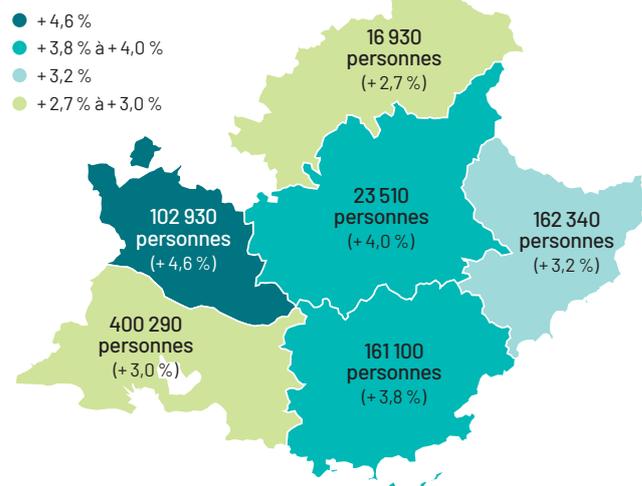
La précarité est également grandissante au sein des familles monoparentales. Après une tendance à la baisse depuis 2015 (passant de 50 % à 42 % en 2020), le taux de familles monoparentales à bas revenus s'accroît à nouveau pour atteindre 43 % en 2021. Cela représente

près de 3 000 familles monoparentales à bas revenus supplémentaires en région (+2,8 % en un an, contre +1,4 % entre 2019 et 2020).

### CARTE 2

#### Nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus en 2021 et évolution 2020-2021

Provence - Alpes - Côte d'Azur : 867 095 personnes (+3,4 %)



Source : CNAF – Base communale allocataires 2020-2021 – Traitement CAF 13 et Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

#### Surendettement des ménages : un recul du nombre de dossiers

En 2021, environ 9 200 dossiers de surendettement ont été déposés par des particuliers en Provence - Alpes - Côte d'Azur, soit 22 % de moins qu'en 2019, avant la crise sanitaire (-15 % au niveau national). Ce nombre diminue régulièrement depuis 2014, en partie sous l'effet de la loi bancaire de 2013 qui a renforcé les outils à la disposition des commissions de surendettement.

Le profil type d'un bénéficiaire de la procédure de surendettement est une femme, en situation monoparentale, locataire, qui rencontre des difficultés à honorer ses charges courantes. À l'instar de la situation nationale, l'endettement médian se situe à environ 20 000 € et se compose de 66 % de dettes financières, 15 % de charges courantes et 19 % d'autres dettes.

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, on comptabilise 243 situations de surendettement pour 100 000 habitants contre 255 au niveau national en 2021. À fin juillet 2022, 5 604 dossiers régionaux de surendettement ont été déposés par des particuliers contre 6 270 à la même période en 2021, soit une nouvelle baisse observée de -10,6 %, proche de la tendance nationale (-10 %).

Source : Banque de France.

# Minima sociaux

## Une baisse globale des allocataires de minima sociaux en lien avec la reprise économique

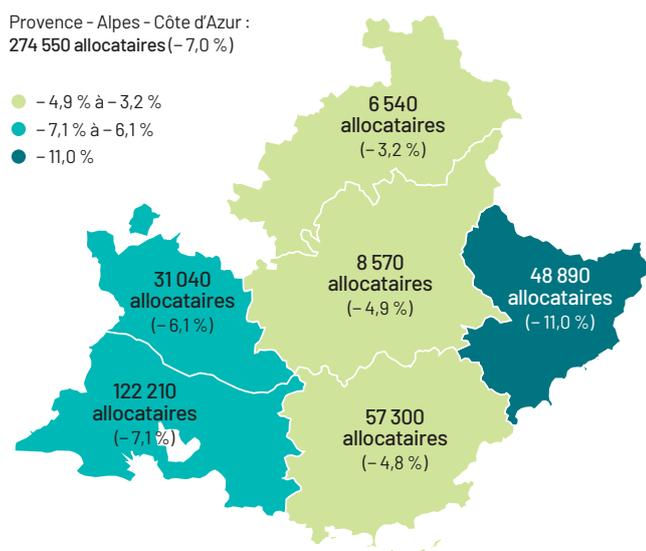
Fin 2021 en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, plus de 274 000 foyers sont allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), soit une baisse de 7 % en un an (après une hausse de 6,9 % en 2020 liée à la crise sanitaire). Cette diminution s'observe dans tous les départements de la région mais elle est particulièrement marquée dans les Alpes-Maritimes (-11 %)[**CARTE 3**].

### CARTE 3

#### Nombre d'allocataires des minima sociaux en 2021 et évolution 2020-2021

Provence - Alpes - Côte d'Azur :  
274 550 allocataires (-7,0 %)

- -4,9 % à -3,2 %
- -7,1 % à -6,1 %
- -11,0 %



Précision : le nombre d'allocataires est la somme de bénéficiaires du RSA, de l'AAH et de l'ASS. Sources : CNAF (Allstat FR2, décembre 2020 et 2021) ; CCMSA (décembre 2020 et 2021) ; Pôle emploi (FNA, décembre 2020 et 2021) – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

### TABLEAU 1

#### Allocataires du RSA en 2021

	Nombre de foyers allocataires*	Évolution 2020-2021	Population couverte**	Taux d'allocataires***
Alpes-de-Haute-Provence	4 268	-8,5 %	8 006	4,0 %
Hautes-Alpes	3 117	-6,2 %	5 473	3,4 %
Alpes-Maritimes	22 174	-18,8 %	41 410	3,1 %
Bouches-du-Rhône	75 872	-9,6 %	161 756	5,5 %
Var	32 653	-6,9 %	61 081	4,6 %
Vaucluse	17 401	-8,4 %	35 543	4,7 %
<b>Provence - Alpes - Côte d'Azur</b>	<b>155 485</b>	<b>-10,3 %</b>	<b>313 269</b>	<b>4,6 %</b>

Précisions :

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prime d'activité (PA) remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Le RSA n'a plus qu'un volet, le socle.

\*\* Ensemble des personnes à charge vivant dans les foyers allocataires du RSA (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge).

\*\*\* Le taux d'allocataires est le rapport du nombre de foyers allocataires à la population des 18-64 ans.

Sources : CNAF (Allstat FR2, décembre 2020 et 2021) ; CCMSA (décembre 2020 et 2021) ; Insee (RP 2016-2020 millésimé 2018) – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

## Un taux de sortie du RSA en hausse sur un an

Près de **376 000 foyers allocataires de la prime d'activité**

## Un volume de bénéficiaires du RSA proche du niveau d'avant-crise

En 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 et l'arrêt d'une partie de l'activité s'est traduite par une forte hausse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA (+12 % sur un an). Après cette progression historique, le marché de l'emploi s'améliore et le volume de bénéficiaires se réduit progressivement tout au long de 2021, pour atteindre un recul annuel de

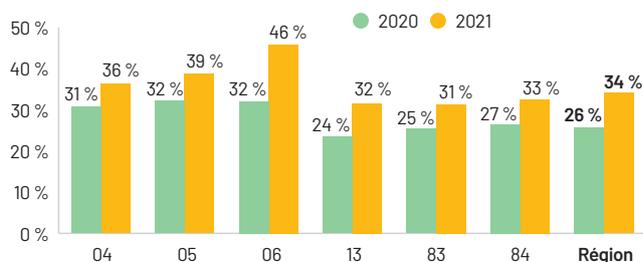
10,3 % en fin d'année. En décembre 2021, près de 155 500 foyers sont ainsi allocataires du RSA en région, soit plus de 313 000 personnes couvertes par le dispositif [**TABLEAU 1**].

Le taux de sortie du dispositif RSA est passé de 26 % fin 2020 à 34 % fin 2021 [**GRAPHIQUE 3**]. Ce taux est de 57,4 % pour les foyers nouvellement entrés dans le dispositif (contre 44,9 % en 2020).

Fortement touchées par la hausse en 2020 (+21,7 % sur un an), les Alpes-Maritimes enregistrent le recul le plus prononcé du nombre de foyers bénéficiaires du RSA (-18,8 %), suivies par les Bouches-du-Rhône (-9,6 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (-8,5 %), et retrouvent ainsi quasiment leur niveau d'avant-crise.

### GRAPHIQUE 3

#### Taux de sortie du RSA en 2020 et 2021



Note de lecture : en Provence - Alpes - Côte d'Azur, parmi les foyers allocataires qui étaient bénéficiaires du RSA au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, 34 % ne le sont plus au 4<sup>e</sup> trimestre 2021.

Source : CNAF - Allstat FR2, données aux 4<sup>e</sup> trimestres 2020 et 2021 - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

**TABLEAU 2**

**Allocataires de l'AAH en 2021**

	Nombre d'allocataires	Évolution 2020-2021	Taux d'allocataires*	Part des allocataires AAH avec taux d'incapacité de 80% et plus
Alpes-de-Haute-Provence	3 438	+1,0 %	4,0 %	42,6 %
Hautes-Alpes	2 913	+0,6 %	3,9 %	55,2 %
Alpes-Maritimes	21 507	-1,4 %	3,6 %	53,4 %
Bouches-du-Rhône	35 306	-0,5 %	3,1 %	42,6 %
Var	20 477	+0,6 %	3,6 %	56,4 %
Vaucluse	10 200	+0,4 %	3,4 %	38,0 %
<b>Provence - Alpes - Côte d'Azur</b>	<b>93 841</b>	<b>+0,2 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>48,0 %</b>

\* Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 20-64 ans.  
Sources : CNAF (Allstat FR2, décembre 2020 et 2021) ; CCMSA (décembre 2020 et 2021) ; Insee (RP 2016-2020 millésimé 2018) – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

**Un nombre d'allocataires de l'AAH stable**

Fin 2021, l'Allocation aux adultes handicapés est versée par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et les Mutuelles sociales agricoles (MSA) à près de 94 000 personnes en Provence - Alpes - Côte d'Azur. En comparaison à 2020, cette population est globalement stable au niveau régional et en léger recul dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Rapporté aux personnes âgées de 20 à 64 ans, le taux d'allocataires de l'AAH est de 3,4 % en région. Il atteint 3,9 % dans les Hautes-Alpes et 4 % dans les Alpes-de-Haute-Provence [TABLEAU 2].

Près de la moitié des personnes bénéficiant de l'AAH dans la région ont un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %, signifiant une entrave majeure dans la vie quotidienne. Ce taux est le plus élevé dans les Hautes-Alpes (55 %) et le Var (56 %). Dans la région, la part des personnes de 60 ans ou plus parmi les allocataires de l'AAH est de 15 %. Elle est moins forte dans les Bouches-du-Rhône (13 %) et dans le Vaucluse (14 %).

**Une baisse d'allocataires de l'ASS, interrompue par la crise sanitaire mais qui reprend en 2021**

Créée en 1984, l'Allocation de solidarité spécifique est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage et optant pour la perception de l'ASS.

Selon le Fichier national des allocataires (FNA) de Pôle emploi, la baisse du nombre d'allocataires de l'ASS, amorcée en 2016, avait pris fin durant la crise sanitaire. En décembre 2021, l'ASS est versée à un peu plus de 25 000 personnes en Provence - Alpes - Côte d'Azur, soit un recul de 10,4 % par rapport à 2020. Le nombre d'allocataires est ainsi revenu bien en dessous de son niveau d'avant-crise (-9,5 % par rapport à 2019).

Cette réduction du nombre d'allocataires de l'ASS s'observe dans l'ensemble des départements, principalement dans le Var (-12,4 % sur un an), mais elle est beaucoup plus contenue dans les Hautes-Alpes (-5,6 %) [TABLEAU 3].

**Aide alimentaire : un recours accentué pour les étudiants depuis la crise sanitaire**

Fin 2021 en France, les bénéficiaires de l'aide alimentaire forment un public très hétérogène, dont le profil varie selon le type d'aide distribuée. Les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel. À l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants. Environ la moitié des recourants à l'aide alimentaire sont des personnes immigrées.

Les personnes recourant à l'aide alimentaire vivent dans des conditions précaires, avec notamment des ressources faibles et des problèmes de santé fréquents. Un recourant sur quatre bénéficie par ailleurs d'aides associatives autres qu'alimentaires, et l'aide informelle constitue souvent un complément essentiel.

Même si, parmi les bénéficiaires d'une aide alimentaire fin 2021, la moitié y a recours depuis moins de deux ans, seule une minorité des recourants (environ 10 %) déclarent s'être tournés vers l'aide alimentaire du fait de la crise sanitaire. Néanmoins, nombreux sont ceux pour lesquels la crise a dégradé les conditions d'existence, en particulier au niveau financier. L'impact de la crise est notamment marqué pour le public étudiant, majoritairement étranger.

Source : « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », Insee Première, n°1907, juin 2022.

**TABLEAU 3**

**Allocataires de l'ASS en 2021**

	Nombre d'allocataires	Évolution 2020-2021	Taux d'allocataires*
Alpes-de-Haute-Provence	860	- 8,5 %	1,0 %
Hautes-Alpes	510	- 5,6 %	0,6 %
Alpes-Maritimes	5 210	- 10,0 %	0,8 %
Bouches-du-Rhône	11 030	- 9,7 %	0,9 %
Var	4 170	- 12,4 %	0,7 %
Vaucluse	3 440	- 11,8 %	1,1 %
<b>Provence - Alpes - Côte d'Azur</b>	<b>25 220</b>	<b>- 10,4 %</b>	<b>0,9 %</b>

\* Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 18-64 ans. Sources : Pôle emploi (FNA, décembre 2020 et 2021) ; Insee (RP 2016-2020 millésimé 2018) – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

**Des foyers bénéficiaires de la prime d'activité plus nombreux qu'avant la crise**

Fin 2021, près de 376 000 foyers sont allocataires de la prime d'activité (PA) en Provence - Alpes - Côte d'Azur. En tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, ce sont au total près de 718 000 personnes qui vivent dans un foyer bénéficiaire de la PA. Parmi les allocataires de cette prime (destinée aux travailleurs aux ressources modestes), 4 % sont des personnes isolées avec enfant(s) à charge (PA majorée) et 15 % sont des allocataires de moins de 25 ans.

Comparativement à fin 2020, le nombre de foyers allocataires de la PA augmente légèrement (+0,7 %, soit 2 500 foyers supplémentaires), après l'importante croissance enregistrée l'année précédente (+3,9 %).

Au premier semestre 2021, le nombre de bénéficiaires de la PA s'est replié (-2,8 %), suite à la sortie de l'emploi de nombreuses personnes au semestre précédent. À l'inverse, la reprise progressive de l'activité économique et le rebond de l'emploi ont engendré une hausse des allocataires au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2021 (+3,6 %). Fin 2021, le nombre de bénéficiaires dépasse de 4,6 % celui de la fin 2019 dans la région. À des degrés divers, c'est le cas dans tous les départements : de +1,3 % dans les Hautes-Alpes à +6,5 % dans les Bouches-du-Rhône.

## Emploi et marché du travail

**L'activité économique rejoint progressivement son niveau d'avant-crise**

En 2021, l'activité économique en Provence - Alpes - Côte d'Azur reste affectée par la crise sanitaire. Mesurée par le volume d'heures rémunérées par les employeurs (hors activité partielle), la baisse d'activité est de 2,7 % en moyenne sur l'ensemble de l'année par rapport à 2019, contre -11,2 % en 2020. L'activité régionale rebondit significativement après la fin des principales mesures de restriction et dépasse son niveau d'avant-crise à partir du mois d'août.

**+3,5 % d'emplois salariés sur un an**

Deux départements de la région ont davantage subi les conséquences de la crise en 2021. Dans les Hautes-Alpes, l'activité est restée très en retrait jusqu'au deuxième trimestre, notamment du fait de la saison hivernale amputée des remontées mécaniques. Dans les Alpes-Maritimes, le volume d'heures rémunérées par les employeurs reste inférieur à celui de 2019 jusqu'au troisième trimestre, pénalisé notamment par la faiblesse du tourisme international et d'affaires en 2021. (Extraits du *Bilan économique 2021*, Insee)

**-2,2 % de demandeurs d'emploi**

**L'emploi salarié rebondit et dépasse son niveau d'avant-crise**

Le rebond de l'activité se traduit par une croissance de l'emploi. En 2021, l'emploi salarié rebondit et dépasse son niveau d'avant-crise en Provence - Alpes - Côte d'Azur (+2,5 % fin 2021 par rapport à 2019, et +3,5 % sur un an). La hausse est plus marquée qu'au niveau national (+1,5 % par rapport à l'avant-crise). Le tertiaire marchand repart de façon dynamique, porté en particulier par l'intérim, le commerce et l'hébergement-restauration. Dans l'industrie et la construction, l'emploi est également au-dessus de son niveau de fin 2019.

Tous les départements de la région bénéficient de ce rebond. La situation reste plus fragile dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes, davantage tournées vers le tourisme et plus fortement exposées au cœur de la crise.

Le total des embauches en 2021 demeure toutefois à un niveau inférieur à celui de 2019 (-10 %), après le creux de 2020 (-31 %). (Extraits du *Bilan économique 2021*, Insee)

**Le taux de chômage le plus bas depuis 2008**

En moyenne sur l'année 2021, le taux de chômage localisé en région Provence - Alpes - Côte d'Azur s'élève à 8,9 % de la population active, soit une baisse de 0,2 point par rapport à 2020. Ce taux est le plus bas enregistré depuis 2008. La région reste toutefois la troisième de France métropolitaine la plus touchée par le chômage, après l'Occitanie (9,3 %) et les Hauts-de-France (9,4 %). En France métropolitaine,

le taux de chômage se réduit également sur un an (-0,1 point) pour s'établir à 7,7 % de la population active.

Bien que très élevé, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en région a fortement diminué en un an (-3 points), passant de 24,4 % en 2020 à 21,4 % en 2021. *A contrario*, celui des seniors de 50 ans ou plus a légèrement augmenté (+0,2 point, pour s'établir à 6,4 %). Ces tendances s'observent également au niveau national (-2,6 points pour les jeunes et +0,3 point pour les seniors).

### Le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) : accompagner les publics éloignés de l'emploi

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se déploie depuis 2018 autour des deux piliers fondamentaux : la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge et la réinsertion vers l'emploi. Cinq engagements suivent principalement les axes suivants : l'égalité des chances, l'accès aux droits, la formation des jeunes, la lutte contre les inégalités de santé, l'emploi avec le retour à l'activité. Des mesures viennent en complément de ces axes au plus fort de la crise : le soutien au pouvoir d'achat, la lutte contre la précarité alimentaire, les actions en faveur du logement et de l'hébergement. Au cœur de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent.

L'enjeu du SPIE est le déploiement d'un nouveau cadre d'intervention qui vise à transformer les modèles d'action et de coopération dans le domaine de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi. Il s'agit de poser un regard nouveau et d'agir sur les process à l'œuvre pour accompagner différemment les personnes vers emploi. Le SPIE a été lancé par le gouvernement à partir d'appels à manifestation d'intérêt pour les territoires souhaitant l'expérimenter, en trois vagues (2020, 2021 puis février 2022). En région Provence - Alpes - Côte d'Azur, les six départements se sont engagés dans cette démarche innovante : dès 2021, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône, puis en 2022, les Hautes-Alpes, le Var et le Vaucluse.

Cette nouvelle méthode d'intervention a permis de faire émerger des formes innovantes d'actions au profit des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, la focale a été mise sur la transformation du processus d'accueil des nouveaux entrants dans le dispositif avec les outils adaptés de rendez-vous en ligne, de diagnostic, de livret d'accueil et de nouvelles formes de partage d'informations entre professionnels.

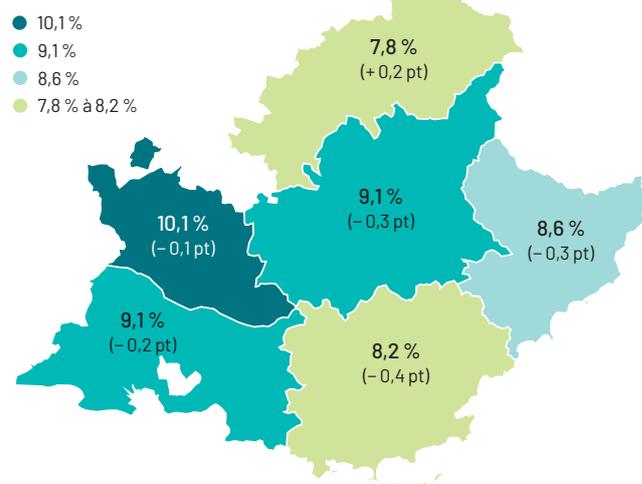
Sources : Coopésia ; Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le taux de chômage recule sur l'ensemble des départements de la région (entre -0,1 et -0,4 point), à l'exception des Hautes-Alpes (+0,2 point) qui conserve toutefois le taux le plus bas de la région (7,8 %). À l'inverse, le Vaucluse enregistre toujours le taux de chômage le plus élevé (10,1 %)[CARTE 4].

#### CARTE 4

#### Taux de chômage en 2021 et évolution 2020-2021

Provence - Alpes - Côte d'Azur : 8,9 % (-0,2 pt)  
France métropolitaine : 7,7 % (-0,1 pt)



Source : Insee - Taux de chômage localisés 2020 et 2021 (données CVS, moyennes annuelles) - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

#### Amélioration de la demande d'emploi pour les jeunes mais pas pour les seniors

En 2021, la région compte en moyenne 492 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C), soit un recul de 2,2 % par rapport à 2020 (après +2,3 % entre 2019 et 2020). La demande d'emploi rejoint ainsi son niveau de 2019. Cependant, si la baisse s'observe pour les personnes n'ayant pas d'emploi (catégorie A, -8,2 % entre 2020 et 2021, après +8,4 % entre 2019 et 2020), cela n'est pas le cas pour celles exerçant une activité réduite (catégories B et C, +10,3 %, après -8,7 %).

La demande d'emploi des hommes et des femmes recule quasiment au même rythme (respectivement -2,5 % et -2,0 % en un an). La baisse est la plus vive pour les jeunes de moins de 25 ans (-6,6 %), en lien avec la forte augmentation des embauches en contrat d'apprentissage. En revanche, la demande d'emploi des personnes de 50 ans ou plus est en légère augmentation (+0,5 % entre 2020 et 2021, après +2,4 %). Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an diminue fortement (-5,7 % en un an). À l'inverse, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus se poursuit (+1,8 %). Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent ainsi 48,5 % des inscrits (+2 points en un an).

À l'instar du taux de chômage, le recul de la demande d'emploi s'observe sur l'ensemble des départements de la région, excepté dans les Hautes-Alpes (+0,9 % sur un an). La baisse est plus prononcée dans le Var (-4,3 %) et les Alpes-Maritimes (-3,3 %) ; elle l'est moins dans le Vaucluse (-1,5 %), les Alpes-de-Haute-Provence (-1,3 %) et les Bouches-du-Rhône (-1,2 %).

### Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV), seulement un habitant sur trois en emploi

En 2015, les habitants des QPV régionaux sont confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle aiguës. Ils occupent moins souvent un emploi (40 %) que les habitants hors-QPV de la région (63 %) et cela concerne davantage les femmes, les jeunes et les ressortissants étrangers. Lorsqu'ils sont en emploi, leurs conditions sont moins favorables. Il y a une surreprésentation des emplois à durée limitée (21 % des habitants QPV contre 13 % au niveau régional), à temps partiel (24 % contre 18 % au niveau régional) et des emplois peu qualifiés. Leur faible niveau de formation et d'équipement, notamment de détention d'une voiture, explique en partie ces difficultés qui ne sont d'ailleurs pas homogènes selon les quartiers. À cela s'ajoutent d'autres facteurs liés à l'environnement familial et l'état de santé, à la nature de l'offre d'emploi, aux discriminations de lieu de résidence et d'origine perçues ou réelles.

Selon les conditions d'emploi, il existe trois profils de QPV régionaux :

- Les QPV à forte inactivité regroupent 180 000 habitants (36 QPV).
- Les QPV marqués par la précarité de l'emploi regroupent 90 000 habitants (34 QPV) et concernent surtout des territoires industriels à l'ouest de la région, dans le Vaucluse (14 QPV) et dans les Bouches-du-Rhône (10 QPV).
- Les QPV un peu moins pénalisés regroupent 240 000 habitants (57 QPV). Ce profil a une distribution spatiale moins localisée que les autres profils, avec une majorité de QPV à l'est de la région, dans les Alpes-Maritimes et dans le Var, mais aussi dans le QPV Le Canet-Arnavaux.

Sources : Cité Ressources ; « Dans les quartiers les plus en difficulté, seulement un habitant sur trois en emploi », *Insee Analyses Provence - Alpes - Côte d'Azur*, n° 82, janvier 2020.

### Premiers retours des évaluations finales des Contrats de ville : le cas des Alpes-Maritimes

Dans leur pilier « développement économique et emploi », les Contrats de ville doivent concourir à réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la Politique de la ville et l'agglomération de référence. Il s'agit notamment d'accompagner le développement économique des quartiers, de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants. En 2022, les Contrats de ville ont fait l'objet d'une évaluation finale pour la période 2015-2021 afin de rendre compte des réalisations et des résultats, et permettre d'améliorer l'intervention publique dans le champ de la cohésion sociale. Cité Ressources a accompagné les démarches d'évaluation de 13 des 25 Contrats de ville régionaux.

En prenant appui sur les données consignées dans les rapports d'évaluation<sup>1</sup>, quelques résultats sont présentés ci-dessous pour les Alpes-Maritimes dans les EPCI Cannes Pays de Lérins (CACPL), Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA).

Sur près de 1600 actions financées par les Contrats de ville dans le département, 300 (19 %) ont concerné le champ de l'emploi et l'insertion. En termes de financement<sup>2</sup>, plus de 4 millions d'euros ont financé des actions dans le champ de l'emploi et l'insertion, ce qui représente environ 17 % des crédits alloués. Les bénéficiaires des actions emploi et insertion représentent 11 % des bénéficiaires de la CAPCL et 2 % pour la MNCA et la CASA, et concernent près de 100 % d'habitants résidents dans certains QPV, comme dans la CASA. Les bénéficiaires des actions emploi insertion sont plus souvent des femmes que des hommes (78 % dans la CASA, 74 % dans CACPL et 56 % dans la MNCA) et plus souvent des adultes de plus de 25 ans ou plus (94 % CACPL, 77 % CASA, 63 % MNCA), ce qui soulève l'enjeu d'un meilleur ciblage des jeunes entre 16 et 25 ans.

Source : Cité Ressources.

<sup>1</sup> Les informations présentées sont issues des rapports d'évaluation finale dans leurs versions initiales de fin juillet 2022. Des modifications ayant pu intervenir entre-temps, le lecteur doit rester prudent.

<sup>2</sup> Les données financières recueillies doivent être prises avec grande prudence, les rapports d'évaluation ne distinguant pas toujours clairement les financements spécifiques à la Politique de la ville et au droit commun.

# Logement et hébergement social

## Une demande de logement social qui repart à la hausse

Fin 2021, la région compte plus de 187 500 demandes actives de logement social, soit une croissance de 5,3 % sur un an (après une baisse enregistrée en 2020 pendant la crise sanitaire). Provence - Alpes - Côte d'Azur est la quatrième région comptant le plus de demandes actives de logement social en France, après l'Île-de-France, Auvergne - Rhône-Alpes et les Hauts-de-France. La demande continue d'augmenter plus vite que le parc social locatif (respectivement +5,3 % et +1,6 %), ce qui peut accentuer les tensions sur la demande de logements sociaux dans les années à venir.

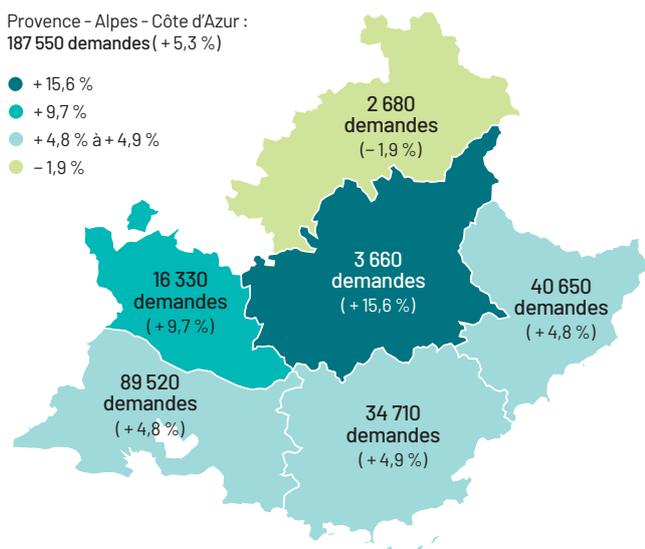
Les demandes de logement social restent fortement concentrées sur les départements du littoral que sont les Bouches-du-Rhône (48 %), les Alpes-Maritimes (22 %) et le Var (19 %). Trois communes concentrent à elles seules plus d'un tiers des demandes régionales (Marseille, Nice et Toulon). En termes d'évolution, seules les Hautes-Alpes ont enregistré une diminution du nombre de demandes sur un an (-1,9 %). À l'inverse, les Alpes-de-Haute-Provence ont connu l'augmentation la plus forte (+15,6 %) [CARTE 5].

### CARTE 5

#### Nombre de demandes de logements sociaux en 2021 et évolution 2020-2021

Provence - Alpes - Côte d'Azur :  
187 550 demandes (+ 5,3 %)

- +15,6 %
- +9,7 %
- +4,8 % à +4,9 %
- -1,9 %



Source : Dreal Provence - Alpes - Côte d'Azur - Infocentre du Système national d'enregistrement (SNE), bilan annuel 2021 - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Plus de **187 500** demandes de logement social

2<sup>e</sup> région de France métropolitaine la plus en tension

À l'échelle régionale, 43 % des demandeurs sont locataires ou propriétaires d'un logement dans le parc privé ; 29 % sont locataires dans une résidence sociale ou parc social ; 20 % sont hébergés chez un tiers ou une structure ; 3 % sont sans logement ; 5 % sont dans une autre situation. Les demandes émanent principalement de ménages composés d'une personne (43 %). Les femmes et les 25-44 ans sont surreprésentés (respectivement 58 % et 47 %).

Les logements sociaux se divisent en plusieurs catégories, selon le type de prêt ayant servi à leur financement. Les foyers mais aussi les plafonds de ressources des futurs locataires sont définis selon les revenus fiscaux de référence, le nombre de personnes composant le ménage et la future zone d'habitation. Concernant les plafonds de ressources par rapport à la localisation souhaitée, 71 % des demandeurs de la région ont des revenus inférieurs ou égaux au Prêt locatif d'intégration (PLAI) ; 19 % entre le PLAÍ et le Prêt locatif à usage social (PLUS) ; 4 % entre le PLUS et le Prêt Locatif social (PLS) ; 2 % ont des revenus supérieurs au PLS. La non-saisie de cette information est de l'ordre de 4 %.

## La tension sur la demande de logement social retrouve son niveau d'avant-crise mais reste élevée

Plus de 24 000 logements sociaux ont été attribués en Provence - Alpes - Côte d'Azur en 2021, soit une augmentation de 13,1 % sur un an (contre +14,4 % en France). Le délai moyen d'attribution est de 20 mois en région (contre 16 en France). Alors que le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence ont enregistré moins d'attributions en 2021 qu'en 2020, d'autres départements ont connu une progression forte. C'est notamment le cas des Alpes-Maritimes (+25 %), et surtout des Hautes-Alpes (+84 %). Ces évolutions peuvent s'expliquer à la fois par des attributions plus ou moins nombreuses en 2020 (contexte sanitaire) et 2021, mais aussi par des retards de saisie des attributions par les bailleurs sociaux dans le système national d'enregistrement (SNE) sur certains territoires.

### Les logements sociaux PLAÍ, PLUS, PLS : quelles différences ?

Les locataires du parc social peuvent accéder, sous certaines conditions, à des logements à loyer modéré. Ceux-ci sont désignés selon le mode de financement qui a permis de les construire. Pour accéder à un loyer modéré le candidat locataire doit justifier de ressources égales ou inférieures aux plafonds réglementés pour chaque type de logement social :

- **Les logements PLAÍ**, financés par le Prêt locatif aidé d'intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.
- **Les logements PLUS**, financés par le Prêt locatif à usage social, correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).
- **Les logements PLS** sont financés par le Prêt locatif social et les logements PLI par le Prêt locatif intermédiaire. Ces logements sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

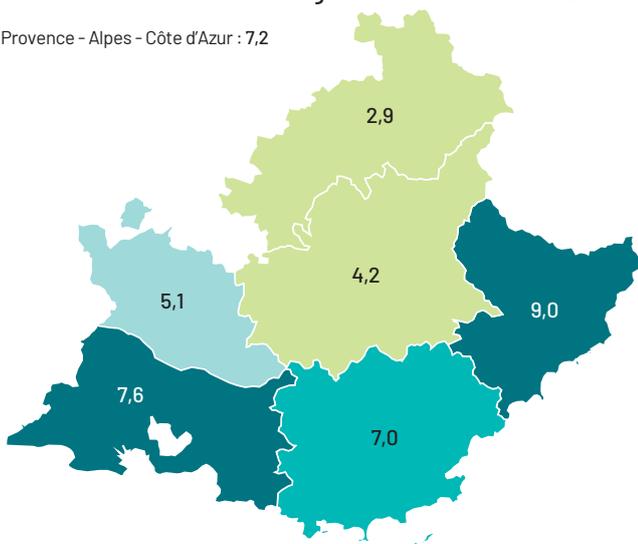
Si l'on prend en compte le premier motif invoqué dans la demande de logement social, 43 % des attributions en 2021 concernent l'inadaptation du logement (taille, coût, handicap), suivi par des raisons familiales (14 %) et la perte du logement (8 %).

Après une hausse dans presque tous les territoires, due à la crise sanitaire, la tension de la demande de logement social en région a retrouvé son niveau d'avant-crise (7,2 après 7,8 en 2020). Malgré cette diminution, Provence - Alpes - Côte d'Azur reste la deuxième région de France métropolitaine à connaître une tension de la demande très élevée, après l'Île-de-France (9,3). À l'échelle départementale, la tension de la demande de logement social est particulièrement forte dans les Alpes-Maritimes (neuf demandes pour un logement attribué) mais très faible dans les Hautes-Alpes. Elle est en diminution dans tous les départements, exceptés les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse [CARTE 6].

#### CARTE 6

### Tension de la demande de logements sociaux en 2021

Provence - Alpes - Côte d'Azur : 7,2



Précision : la tension correspond au ratio entre les demandes hors mutation au 31 décembre et les attributions hors mutation dans l'année.  
Source : Dreal Provence - Alpes - Côte d'Azur - Infocentre du Système national d'enregistrement (SNE), bilan annuel 2021 - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

### Des acceptations de recours au Droit au logement opposable (DALO) en hausse

Quand les autres dispositifs légaux n'ont pas permis aux personnes bénéficiaires d'accéder ou de se maintenir dans un logement ou un hébergement adapté à leurs besoins, elles disposent de voies de recours pour faire une demande de reconnaissance prioritaire urgente au titre du logement (PU DALO) ou de l'hébergement (PU DAHO).

En région Provence - Alpes - Côte d'Azur, le préfet dispose de 3 mois pour reloger les ménages reconnus PU DALO dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse, et de 6 mois dans les départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var.

### Les QPV perdent des habitants et les entrants y sont plus pauvres que les sortants

En 2015, les migrations résidentielles internes à la France contribuent au dépeuplement des QPV régionaux. Parmi les habitants des QPV des quatre plus grandes intercommunalités de la région, 45 000 déménagent au cours de l'année 2014-2015. Le déficit migratoire est particulièrement marqué dans les métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Toulon-Provence-Méditerranée, ainsi que chez les jeunes de 26 à 35 ans.

Le niveau de vie des personnes qui rejoignent les QPV de la région tend à baisser (perte de plus de 2 500 € annuels pour 31 % d'entre eux) et à se rapprocher de celui des habitants déjà installés. La situation des sortants tend au contraire à s'améliorer (gain de plus de 2 500 € annuels pour 29 % d'entre eux). Enfin, les migrations résidentielles ralentissent la hausse du niveau de vie des habitants des QPV par rapport à leur environnement urbain (+150 € contre +440 €). La faible augmentation du niveau de vie des habitants déjà installés contribue le plus à creuser l'écart entre les QPV et leur environnement urbain.

Le parcours résidentiel des habitants des QPV s'effectue le plus souvent au sein du même type de logement : les locataires du parc social y demeurent, de même que ceux du parc privé. Le parcours résidentiel dépend également de l'âge, de l'environnement familial et du niveau de vie des habitants. L'Insee distingue cinq profils de ménages mobiles dont les parts respectives dans les mobilités résidentielles peuvent varier d'une métropole régionale à une autre révélant des spécificités locales.

Sources : Cité Ressources ; « Quartiers de la politique de la ville. Ceux qui s'installent sont plus pauvres que ceux qui partent », Insee Analyses Provence - Alpes - Côte d'Azur, n°96, octobre 2021.

En 2021, 16 863 dossiers ont été examinés par les commissions de médiation. Avec 5 506 décisions favorables, le taux d'acceptation des recours est en hausse et atteint 34 % en région contre 38 % au niveau national. Les Bouches-du-Rhône concentrent plus de la moitié des dossiers examinés. Les personnes seules représentent 48 % des ménages reconnus PU DALO, traduisant un besoin en petits logements avec un niveau de loyer et des charges faibles. Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants représentent également près d'un tiers des demandeurs, dont 84 % des femmes.

## Un déplacé ukrainien sur deux est hébergé dans les Alpes-Maritimes

Suite à l'agression de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, et dans le cadre de l'application de la directive de protection temporaire, la France s'est mobilisée dans l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine pour organiser leur prise en charge. Diverses solutions ont été mises en œuvre : l'hébergement collectif, l'hébergement citoyen et l'hébergement spontané (en dehors des dispositifs pilotés par les pouvoirs publics), notamment chez des particuliers. Du fait du caractère temporaire de ces hébergements, l'État a décidé d'accélérer l'accès au logement des ménages ukrainiens.

Au 12 septembre 2022, environ 6 200 Ukrainiens sont hébergés/logés en Provence - Alpes - Côte d'Azur sur des dispositifs encadrés ou financés par l'État. 36 % d'entre eux sont placés dans des hébergements collectifs, 46 % chez des particuliers et 18 % dans des logements sociaux ou privés. Plus de la moitié des personnes hébergées le sont dans les Alpes-Maritimes (53 %) et moins d'un quart dans les Bouches-du-Rhône (22 %). Les Alpes-Maritimes concentrent la plupart des personnes hébergées chez des particuliers (90 %, soit 2 573 personnes). Les départements alpins et le Vaucluse concentrent 12 % des Ukrainiens hébergés.

Les différentes modalités d'hébergement rendent difficile le suivi d'un accompagnement social et professionnel : accès aux droits, à la santé, apprentissage de la langue, ou encore accès à l'emploi. Les acteurs de l'hébergement, du logement et de l'insertion ont été fortement mobilisés pour calibrer les besoins et capter le plus grand nombre d'offres de logement utilisables à court terme. Ce travail demeure complexe, dans un territoire régional marqué par une forte tension sur le logement, dont le logement locatif social, en particulier dans les départements côtiers de la région.

Source : Dreets Provence - Alpes - Côte d'Azur (Service études, statistiques et évaluation).

## Personnes âgées

### Isolement : une situation qui s'accroît avec l'âge et touche davantage les femmes

Près de 1,5 million de personnes âgées de 60 ans ou plus résident en Provence - Alpes - Côte d'Azur, soit 29 % de la population régionale en 2019 (contre 26 % en France métropolitaine). Entre 2014 et 2019, la structure de la population a été marquée par la croissance du nombre de personnes âgées, notamment de 65 à 74 ans, et par le recul des populations jeunes (essentiellement des personnes entre 40 et 50 ans).

Les départements alpins et le Var sont ceux qui ont le plus de résidents seniors : 34 % dans les Alpes-de-Haute-Provence, 32 % dans les Hautes-Alpes, 31 % dans les Alpes-Maritimes et 33 % dans le Var. Le département des Bouches-du-Rhône se caractérise au contraire par une sous-représentation des 60 ans ou plus dans sa population (26 %). Le Vaucluse a quant à lui la même proportion de seniors qu'en région (29 %).

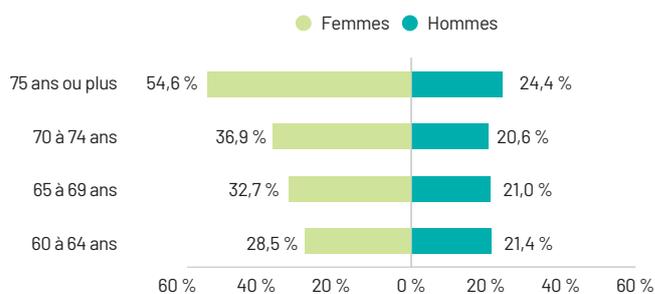
**29 % de personnes âgées de 60 ans ou plus**

**+2,6 % de retraités au minimum vieillesse**

Le vieillissement de la population se traduit également par une augmentation des situations d'isolement et de dépendance. Fin 2019, parmi les ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus, 33 % vivent seules dans leur résidence principale (contre 21 % en France métropolitaine). Cette situation d'isolement s'accroît avec l'âge (42 % des ménages des 75 ans ou plus sont des personnes vivant seules) et selon le sexe. Ainsi, parmi les ménages des femmes de plus de 75 ans, 55 % habitent seules dans leur résidence principale (contre 24 % des hommes de cette tranche d'âge) [GRAPHIQUE 4].

### GRAPHIQUE 4

#### Part de personnes âgées vivant seules par sexe



Source : Insee - RP 2017-2021, millésimé 2019 - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

## Minimum vieillesse : une augmentation du nombre de bénéficiaires

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Il comporte plusieurs allocations : l'Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) (ancien dispositif), l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'Allocation supplémentaire invalidité (ASI).

Fin 2021 en région, 1,1 million de personnes sont retraitées du régime général, parmi lesquelles 72 800 sont allocataires du minimum vieillesse. Provence - Alpes - Côte d'Azur se situe en deuxième position des régions de France métropolitaine où la part des retraités au minimum vieillesse est la plus élevée (6,4 %) après la Corse (10,4 %). Entre 2020 et 2021, le nombre d'allocataires connaît une augmentation de +2,6 %. Cette hausse concerne l'ensemble des départements de la région, elle est un peu plus marquée dans le Var (+3 %) [TABLEAU 4].

**TABLEAU 4**

### Retraités du régime général bénéficiaires du minimum vieillesse en 2021

	Nombre de retraités au minimum vieillesse	Évolution 2020-2021	Part des retraités au minimum vieillesse*
Alpes-de-Haute-Provence	1 950	+ 2,8 %	4,8 %
Hautes-Alpes	1 194	+ 2,6 %	3,5 %
Alpes-Maritimes	17 688	+ 2,4 %	6,8 %
Bouches-du-Rhône	30 726	+ 2,5 %	7,5 %
Var	14 518	+ 3,0 %	5,4 %
Vaucluse	6 729	+ 2,7 %	5,5 %
<b>Provence - Alpes - Côte d'Azur</b>	<b>72 805</b>	<b>+ 2,6 %</b>	<b>6,4 %</b>

\* Rapport du nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou d'un complément de retraite au nombre total de retraités du régime général.  
Source : CNAV, Observatoire des fragilités Grand Sud (données 2020 et 2021) – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

### Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : des niveaux de dépendance qui varient selon les territoires

L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie. Il existe deux APA différentes : l'APA à domicile et l'APA en établissement. Le niveau de perte d'autonomie nécessaire pour l'attribution de l'APA est mesuré à travers le GIR (groupe iso-ressource). Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

Fin 2020, 7,2 % de la population âgée d'au moins 60 ans sont bénéficiaires de l'APA en Provence - Alpes - Côte d'Azur (contre 7,5 % en France métropolitaine). Avec le vieillissement de la population, le nombre de bénéficiaires a continuellement progressé entre 2010 et 2019, pour atteindre un peu plus de 109 800 bénéficiaires. Cependant, en raison notamment de la

## Solitude et isolement : une condition qui perdure et s'accroît chez les personnes âgées

Aujourd'hui en France, 530 000 personnes âgées sont en situation de « mort sociale », c'est-à-dire sans ou quasiment sans contact avec les différents cercles de sociabilité (cercle familial, amical, voisinage et réseaux associatifs). C'est l'équivalent de la ville de Lyon. En 2017, elles étaient 300 000, soit une augmentation de 77 %. Le nombre d'âinés isolés des cercles familiaux et amicaux a lui aussi plus que doublé (+122 %), passant de 900 000 en 2017 à 2 millions en 2021.

« Mourir ne me fait pas peur. Ce n'est pas vivre, ce que je vis actuellement. Ce n'est pas marrant, je ne vois personne », déplore Édith, 76 ans.

Le dernier Baromètre sur la solitude et l'isolement constate également que 36 % de personnes âgées, soit 6,5 millions de personnes, se sentent seules fréquemment (contre 31 % en 2017). Parmi elles, 14 % (contre 11 % en 2017), soit 2,5 millions de personnes se sentent seules tous les jours ou très souvent. Ce qui semble être le plus dur dans cette solitude est le manque de relations de qualité et le peu de partage de situations et choses intimes :

« La solitude c'est pénible, c'est mortifère. Un chat c'est bien gentil, mais on ne peut pas avoir des discussions très profondes non plus », observe Thomas, 60 ans.

D'autre part, et comme il a été constaté dans les derniers rapports d'isolement durant la crise sanitaire, si Internet a été un outil précieux pour maintenir le lien pendant les différents confinements bien qu'il ne remplace pas une vraie relation, il est toujours un total inconnu pour 3,6 millions d'âinés en situation d'exclusion numérique.

Questionnées sur les moyens de briser l'isolement, les personnes âgées interviewées dans cette étude plébiscitent le maintien des commerces et services de proximité. Le rôle protecteur de ces « voisins de proximité » a notamment été évident pendant les longs mois de crise sanitaire.

Source : Petits Frères des Pauvres, Baromètre solitude et isolement : quand on a plus de 60 ans en France en 2021.

crise sanitaire et de la vulnérabilité des personnes âgées face au virus, le nombre de bénéficiaires a légèrement reculé entre 2019 et 2020 (-0,2 %), pour atteindre près de 109 600 bénéficiaires à la fin 2020 en région.

Parmi les bénéficiaires, 32 % ont une forte perte d'autonomie (GIR 1 et 2), contre 35 % en France métropolitaine. Cette proportion s'accroît chez les personnes en établissement médico-social (58 %, contre 17 % pour des allocataires à domicile). Elle diffère d'un territoire à l'autre. Ainsi, la part des bénéficiaires très dépendants oscille entre 28 % dans les Alpes-de-Haute-Provence et 39 % dans le Var.

Sources : Drees (Enquête aide sociale 2020) ; Insee (Estimations de la population 2020) – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

# Les indicateurs-clés du Baromètre social, région Provence - Alpes - Côte d'Azur (données en %)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020	2021
<b>Pauvreté / conditions de vie</b>											
1 <b>Taux de bas revenus</b> : part des personnes vivant dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble des moins de 65 ans	19,9	20,1	20,4	20,7	21,5	21,2	21,4	21,3	21,0	21,5	22,1
2 <b>Taux de familles monoparentales à bas revenus</b> : parmi l'ensemble des familles monoparentales	48,6	49,6	49,3	48,9	49,5	46,9	46,2	45,4	42,0	41,8	42,7
3 <b>Revenu médian des foyers à bas revenus</b> : revenu mensuel par unité de consommation (en €)	675	684	706	722	735	726	733	755	764	769	785
4 <b>Taux d'allocataires dépendant des prestations CAF</b> : part des foyers pour lesquels les prestations représentent 100 % de leurs revenus	14,0	15,9	16,1	16,8	17,1	16,7	16,6	15,4	12,4	13,3	12,7
5 <b>Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif</b> : part des allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS pour 100 personnes de 18-64 ans	8,3	8,8	9,3	9,5	9,7	9,4	9,4	9,6	9,7	10,2	9,5
6 <b>Évolution annuelle du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif</b>	+ 4,3	+ 5,7	+ 5,5	+ 2,8	+ 1,6	- 3,4	+ 0,6	0,0	- 0,6	+ 5,7	- 7,0
7 <b>Persistance des allocataires du RSA</b> : part des allocataires du RSA socle depuis au moins trois ans	43,1	48,3	48,8	50,3	52,1	55,3	54,5	52,7	50,6	50,9	55,8
<b>Formation / insertion / emploi</b>											
8 <b>Part de jeunes non insérés</b> (ni en emploi, ni en études) : parmi les jeunes de 15 à 24 ans [1][2]	18,0	18,4	18,9	19,1	19,2	18,9	18,5	17,9	17,9	ND	ND
9 <b>Part des demandeurs d'emploi de longue durée</b> inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC [3]	35,5	36,8	38,5	40,1	41,9	42,4	42,6	45,2	46,3	46,5	48,5
10 <b>Taux de chômage localisé annuel moyen</b> [4]	10,4	10,9	11,4	11,5	11,6	11,4	10,8	10,5	9,7	9,1	8,9
11 <b>Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés par le régime d'assurance chômage (RAC) ou l'ASS</b> , parmi les DEFM de catégories ABCDE	-	-	51,1	51,4	52,4	49,2	48,9	47,6	49,8	48,5	ND
12 <b>Part des salariés en emploi stable</b> : CDI ou fonction publique [2]	84,9	85,0	85,0	85,0	84,8	84,7	84,7	84,8	84,9	ND	ND
<b>Logement</b>											
13 <b>Part des logements suroccupés</b> : parmi les résidences principales [2][5]	12,8	12,8	12,9	12,9	12,9	12,8	7,4	7,2	7,2	ND	ND
14 <b>Part des logements locatifs sociaux</b> : parmi les résidences principales	-	12,7	12,9	12,9	13,1	13,1	13,3	13,6	13,7	13,9	14,0
<b>Santé</b>											
15 <b>Part des assurés de moins de 65 ans bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS)</b> : parmi les assurés du régime général	9,6	9,6	9,3	9,5	10,4	11,1	11,1	10,8	10,4	9,8	10,7
<b>Personnes âgées</b>											
16 <b>Indice de vieillissement de la population</b> : rapport de la population de 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans [2]	87,1	89,2	91,0	93,7	95,7	97,4	99,5	101,5	102,5	ND	ND
17 <b>Taux d'allocataires du minimum vieillesse</b> : parmi les retraités du régime général	6,0	5,1	5,7	5,6	5,6	5,6	5,5	5,7	6,0	6,3	6,4

\* À compter de 2018, les données CAF utilisées sont des données définitives (consolidées à 6 mois).

[1] Cet indicateur a été modifié et n'est plus comparable aux anciens Baromètres. La tranche d'âge a été redéfinie.

[2] 2019 est la dernière année disponible du recensement de la population.

[3] En moyenne annuelle, données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

[4] Données corrigées des variations saisonnières (CVS).

[5] À partir de 2017, la part des logements suroccupés concerne les résidences principales « hors studios occupés par une personne » (considérés comme suroccupés par définition et sortant donc du champ de l'indicateur).

ND : données non disponibles.

Sources : CAF de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee, Dares, Pôle emploi, Dreal Provence - Alpes - Côte d'Azur, Cnav, Cnam – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

## Les indicateurs-clés du Baromètre social par département (données en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région
<b>Pauvreté / conditions de vie</b>							
1 Taux de bas revenus (2021)	19,4	15,9	19,6	24,6	20,2	23,5	22,1
2 Taux de familles monoparentales à bas revenus (2021)	41,3	38,7	38,1	45,3	41,3	45,3	42,7
3 Revenu médian des foyers à bas revenus (2021, en €)	813	840	808	770	786	797	785
4 Taux d'allocataires dépendants des prestations CAF (2021)	11,3	9,1	10,5	14,5	12,2	12,0	12,7
5 Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (2021)	9,4	8,2	8,0	10,4	9,7	9,6	9,5
6 Évolution annuelle du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (2020-2021)	-4,9	-3,2	-11,0	-7,1	-4,8	-6,1	-7,0
7 Persistance des allocataires du RSA (2021)	53,6	52,2	48,8	57,1	57,5	57,2	55,8
<b>Formation / insertion / emploi</b>							
8 Part de jeunes non insérés (2019)[1][2]	18,6	15,1	16,3	17,4	19,2	20,9	17,9
9 Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2021)[3]	51,8	51,5	47,7	49,2	45,9	49,5	48,5
10 Taux de chômage localisé annuel moyen (2021)[4]	9,1	7,8	8,6	9,1	8,2	10,1	8,9
11 Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (2021)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
12 Part des salariés en emploi stable (2019)[2]	81,0	76,3	86,4	85,5	84,9	82,7	84,9
<b>Logement</b>							
13 Part des logements suroccupés (2019)[2][5]	2,9	2,6	11,3	7,4	5,7	4,0	7,2
14 Part des logements locatifs sociaux (2021)	9,6	11,9	11,4	17,7	10,7	14,3	14,0
<b>Santé</b>							
15 Part des assurés de moins de 65 ans bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS)(2021)	9,0	7,0	7,9	13,1	9,6	11,1	10,7
<b>Personnes âgées</b>							
16 Indice de vieillissement de la population (2019)[2]	124,3	113,7	114,9	86,5	124,5	93,4	102,5
17 Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2021)	4,8	3,5	6,8	7,5	5,4	5,5	6,4

[1] Cet indicateur a été modifié et n'est plus comparable aux anciens Baromètres. La tranche d'âge a été redéfinie.

[2] 2019 est la dernière année disponible du recensement de la population.

[3] En moyenne annuelle, données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

[4] Données corrigées des variations saisonnières (CVS).

[5] À partir de 2017, la part des logements suroccupés concerne les résidences principales « hors studios occupés par une personne » (considérés comme suroccupés par définition et sortant donc du champ de l'indicateur).

ND : données non disponibles

Sources : CAF de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee, Dares, Pôle emploi, Dreal Provence - Alpes - Côte d'Azur, Cnav, Cnam - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

## Définitions

**Taux de pauvreté** : proportion d'individus (ou ménages) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE, 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

**Revenu disponible** : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

**Rapport interdécile des revenus** : écart entre les revenus des 10 % des ménages le plus aisés (9<sup>e</sup> décile) et les 10 % des ménages les plus modestes (1<sup>er</sup> décile).

**Foyers à bas revenus** : ces foyers ne comprennent que les allocataires de la CAF pour lesquels le revenu par unité de consommation est inférieur au « seuil de bas revenus ». Comme le seuil de pauvreté, le « seuil de bas revenus » est défini à 60 % du niveau de vie, mais ces deux concepts présentent cependant un certain nombre de différences dans leur construction (différences de champ, de prise en compte de la fiscalité, d'échelle d'équivalence, notamment). En outre, pour les estimations de « bas revenus », un coefficient de 0,2 UC pour les familles monoparentales s'ajoute à l'échelle d'équivalence de l'OCDE.

**Logement social** : solution d'habitation à loyer modéré (HLM) destinée à des locataires dont le niveau de revenu est modeste. Il est construit grâce à des aides financières publiques et ses loyers sont plafonnés.

**Demandes de logement social** : elles comptabilisent les demandeurs de logement social au 31 décembre de l'année concernée qui ne résident pas dans le parc social au moment de leur demande (hors mutation) et ceux qui y résident déjà (mutation).

**Tension de la demande de logement social** : rapport entre le nombre de demandes hors mutation pour la première location souhaitée au 31 décembre de l'année concernée et le nombre d'attributions hors mutation pour la première location souhaitée de l'année concernée.

## Pour en savoir plus

- « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses*, n° 77, octobre 2022
- *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Bilan 2021 et perspectives en Provence - Alpes - Côte d'Azur*, juin 2022
- « Bilan économique 2021, Provence - Alpes - Côte d'Azur », *Insee Conjoncture Provence - Alpes - Côte d'Azur*, n° 39, juin 2022
- « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *Insee Première*, n° 1907, juin 2022
- *Bilan 2021 des demandes et attributions de logements sociaux en Provence - Alpes - Côte d'Azur*, Dreal Provence - Alpes - Côte d'Azur, mars 2022
- « Quartiers de la politique de la ville. Ceux qui s'installent sont plus pauvres que ceux qui partent », *Insee Analyses Provence - Alpes - Côte d'Azur*, n° 96, octobre 2021
- *Baromètre solitude et isolement : quand on a plus de 60 ans en France en 2021*, rapport Petits Frères des Pauvres, septembre 2021
- « Dans les quartiers les plus en difficulté, seulement un habitant sur trois en emploi », *Insee Analyses Provence - Alpes - Côte d'Azur*, n° 82, janvier 2020

**Vous pourrez retrouver les nouvelles publications du DROS sur sa page dédiée :**

<https://www.cariforef-provencealpescotedazur.fr/Page/publications-observatoire-cariforef-obs-sociale>

**Contact mail :** [dros@cariforef.fr](mailto:dros@cariforef.fr)



Dispositif régional d'observation sociale  
Provence - Alpes - Côte d'Azur

## Dispositif régional d'observation sociale (DROS)

Le DROS produit de la connaissance sur la situation sociale dans les territoires, afin :

- d'**accompagner** les politiques de solidarité et de cohésion sociale menées en Provence - Alpes - Côte d'Azur (lutte contre la pauvreté, accès aux droits, insertion et accompagnement vers l'emploi, logement, santé) ;
- d'**objectiver** les phénomènes de pauvreté et de précarité en région et sur les départements ;
- de **développer** une connaissance partagée et utile aux acteurs locaux et aux institutions, avec de la production d'études, de tableaux de bord, l'organisation de manifestations...

Le DROS est organisé à travers :

- **un comité de pilotage** définissant les orientations et le programme de travail, avec les financeurs (Dreets, Conseils départementaux et CAF) ;
- **un portage opérationnel** par le Carif-Oref ;
- **des partenaires** issus de diverses institutions : services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, organismes de protection sociale, centres ressources et observatoires, associations et autres organismes.

**Directrice  
de publication**  
Géraldine Daniel

**Réalisation**  
Fanny Bremond  
Somoudom Inthavong  
Liliana Rojas

**Conception - PAO**  
www.gachwell.com

### Rédigé en collaboration avec :

Jérôme Blanche, Rémi Belle, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac (Dreets PACA), Marion Denis et Justine Natucci (Dreal PACA), Nabil Hamani (CAF des Bouches-du-Rhône), Sylvie Le Bars (Coopésia), David Mateos Escobar (Cité Ressources), Manuel Pinto (Petits Frères des Pauvres), Éric Sella (Banque de France).

Décembre 2022

### FINANCEURS DU DROS

